

ne coule pas de source

Pourquoi les syndicats des finances publiques sont contre

Depuis que le gouvernement a annoncé la mise en place du système de prélèvement à la source, les syndicats veulent matérialiser leur opposition à ce projet. Aux Finances publiques, la CGT est le deuxième syndicat des impôts, derrière Solidaires et devant FO. Tous sont contre le prélèvement à la source. La CGT des Finances publiques du Var explique pourquoi.

« Le CPO n'y voit pas d'intérêt. La CGT cite un rapport du Conseil des prélèvements obligatoires (CPO), rattaché à la Cour des comptes, qui avait conclu, en février 2012 que, « Au final, à architecture constante des prélèvements obligatoires et dans le contexte budgétaire, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu n'a pas obtenu une grande partie de son intérêt ». Le rapport estimait que le système français est certes complexe, mais plutôt efficace.

« Certains impôts sont déjà prélevés à la source, comme la CSG ou la CRDS, 75 % des Français sont mensualisés pour le paiement des impôts sur le revenu, le reste s'en acquitte par tiers. « Cela ne changera donc pas grand-chose pour le contribuable », selon Patrice Moulou, secrétaire de la CGT Finances publiques du Var.

« Il y aura toujours une déclaration de revenus à faire, selon le syndicat. « Même si l'impôt est prélevé à la source tous les mois, il faudra quand même faire une déclaration pour que l'impôt soit réajusté par rapport à ce qui est prélevé », prévient Patrice Moulou. En France, l'impôt sur le revenu est très personnalisé et varie en fonction de la charge de famille, des déductions fiscales auxquelles vous avez droit, etc. « Il n'y aura une simplification que pour le paiement, pas pour la déclaration », indique la CGT, citant un argument émis par le CPO.



La CGT Finances publiques du Var estime que le prélèvement à la source n'apportera rien de bénéfique aux contribuables. (Photo M. V.)

« Actuellement, on paie des impôts sur les revenus de l'année précédente. Le prélèvement à la source pourrait être avantageux pour les 30 à 40 % de contribuables qui voient leurs revenus baisser (à la suite d'un divorce, chômage, retraite, etc.), si le prélèvement se fait en temps réel. « Mais cela entraînerait des coûts de gestion très élevés pour les tiers payeurs et l'administration. La CGPME (Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises, NdR) a déjà souligné ce point et demandé des compensations financières si le dispositif est adopté. « De plus, la CGT souligne qu'en cas de perte de revenus, l'administration offre déjà la possibilité de moduler les acomptes.

« On ne pourra plus demander un échelonnement pour les paiements. « Aujourd'hui, quand vous avez un malus pour payer vos impôts, vous allez au contre des Finances publiques et on vous accorde un échelonnement. Ce ne sera plus forcément possible avec le prélèvement à la source », selon le syndicat.

« Les entrepreneurs vont en supporter le poids »

« Du point de vue de l'administration française, ça ne me gêne pas. « Voilà ce que dit Gérard Cernuti, président de l'Union patronale du Var à propos du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Des propos dans lesquels on sent poindre le « mais »...

« Mais, poursuit-il, uniquement si ce sont les services de l'État qui en supportent les conséquences. « Or, c'est le patron des patrons varois, « estime l'État veut supprimer des personnels, ce sont les chefs d'entreprise qui vont devoir mettre la main à la pâte ». Et donc à la poche, publique de nouvelles tâches impliquant forcément un coût. Alors que l'État dit vouloir rendre les entreprises

compétitives, Gérard Cernuti regrette qu'on leur demande de « courir un mille mètres avec un boulet au pied ». Quant aux modalités, le président de la chambre consulaires reconnaît ne disposer, pour l'instant, d'aucun texte officiel. Il s'interroge donc sur ce qu'il en sera de la partie des revenus financiers ou immobiliers et donc passés des salaires. « Je ne peux pas imaginer qu'on nous demande aussi de nous occuper de cette partie-là... », dit-il, comme pour conjurer le sort. Sans compter la question de la confidentialité : si l'employeur est le préleveur, il aura accès à l'ensemble des données concernant la vie privée de son salarié...

V. R.



Gérard Cernuti, président de l'Union patronale du Var. (Photo doc. F. B.)

L'article de Var matin du 2 juillet 2015 suite à la conférence de presse de la CGT Finances Publiques du Var. et le point de vue de l'union patronale du Var...

Public: [Prélèvement à la source](#)

- [A](#)
- [A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank